

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 233

3 février 2010

SOMMAIRE

AAE Wagon Finance S.A.	11175	Metalmachine Trading S.A.	11149
AAE Wagon Finance S.A.	11184	Nordtman Holding (Luxembourg) S.à r.l.	11140
Bendil Holding S.à r.l.	11159	NPM Invest Group S.à r.l.	11175
Central European Real Estate Manage- ment S.A.	11153	O.G. Lux S.A.	11139
CMT Lux S.A.	11161	O.G. Lux S.A.	11139
Dome 2 0909 S.à r.l.	11155	Oogmerk S.A.-SPF	11163
Ecotech S.à r.l.	11156	P5 DP INV S.à r.l.	11160
E.P.F. European Property Foundation S.à r.l.	11156	Perholding S.A.	11139
Euro Freight Car Finance S.A.	11166	Perholding S.A.	11138
FFK Invest SPF	11149	Perholding S.A.	11138
Fisalis	11149	Plumeau S.A.	11184
FR SES Holdings SARL	11139	Roma Participations S.A.	11158
Halford International S.à r.l.	11138	Sendosa S.à r.l.	11165
Hortis International S.à r.l.	11152	Stanler Holding S. à r.l.	11157
Inter Ikea Holding S.A.	11163	Stark Asia Master S.à r.l.	11167
Intfideco	11155	Stark-Bosera Master S.à r.l.	11138
JER Thunderbird S.à r.l.	11156	Stark Corvus S.à r.l.	11139
Laborde S.A.	11148	Stark PSM Technology S.à r.l.	11166
Librairie Française	11152	Thorp S.à r.l.	11167
Litoprint S.A.	11166	Ventoux Holding S.à r.l.	11165
Mavy S.A.	11162	Vertime S.A.	11166
Mavy S.A.	11138	Vipax S.C.A., SICAV-FIS	11156
MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	11167	Wert ITI S.à r.l.	11155

Stark-Bosera Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper
Manager

Référence de publication: 2010010372/11.

(100002647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Halford International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.811.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010373/11.

(100002646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Mavy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard BREKELMANS
Mandataire

Référence de publication: 2010010377/12.

(100002810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Perholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010010402/10.

(100002838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Perholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010010403/10.

(100002837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

FR SES Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010010380/13.

(100002806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Stark Corvus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2010010371/11.

(100002667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Perholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010010404/10.

(100002836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

O.G. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 39B.

R.C.S. Luxembourg B 99.257.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010413/10.

(100002894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

O.G. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 39B.

R.C.S. Luxembourg B 99.257.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010414/10.

(100002891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Nordtman Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.389.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, born on December 22, 1983, residing at Heisewal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, The Netherlands,

here represented by Regis Galiotto, private employee, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on the 29th of October, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NORDTMAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the individual signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mr M.J.A. Dobbelsteen, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros (1,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, born on December 22, 1983, residing at Heisewal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, The Netherlands.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, né le 22 décembre 1983, de résidence à Heiselwal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, les Pays-Bas,

Ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NORDTMAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, en ce compris au moins un (1) gérant de classe A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégamme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

M. M.J.A. Dobbelsteen représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à mille trois cent cinquante Euros (1.350,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, né le 22 décembre 1983, de résidence à Heiselwal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, les Pays-Bas.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48619. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009425/473.

(100001888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Laborde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009877/10.

(100002020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Metalmachine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.826.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010009813/12.

(100001870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Fisalis, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue du Cents.

R.C.S. Luxembourg B 115.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Leon Kauffman L-1853 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010009824/12.

(100002068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

FFK Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 150.356.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Paul Faber, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 janvier 1947, demeurant à L-8530 Ell, 15, Reidenerstrooss,

2) Madame Danielle Faber, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 21 septembre 1959, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Théodore Pescatore,

3) Monsieur Jacques Funck, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 5 mai 1944, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs,

4) Madame Elisabeth Faber, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 3 juin 1949, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FFK INVEST SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-huit mille euros (EUR 558.000), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en trois cents (300) actions de catégorie A, trois cents (300) actions de catégorie B et trois cents (300) actions de catégorie C.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les actionnaires de chaque catégorie d'actions auront le droit de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la nomination d'un tiers des administrateurs du conseil et pourront être désignés comme administrateurs de catégorie A, administrateurs de catégorie B et administrateurs de catégorie C. Les actionnaires des autres catégories peuvent s'opposer à la première proposition, mais doivent accepter la deuxième proposition.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 du mois de mai à 11 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Paul Faber, prénommé, trois cents actions de catégorie A	300
2) les époux Elisabeth Faber et Jacques Funk, prénommés, trois cents actions de catégorie B	300
3) Madame Danielle Faber, prénommée, trois cents actions de catégorie C	300
TOTAL: neuf cents actions	900

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante-huit mille euros (EUR 558.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Paul Faber, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 janvier 1947, demeurant à L-8530 Eil, 15, Reidenerstrooss,

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Jacques Funck, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 5 mai 1944, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs,

Administrateur de catégorie C:

Madame Danielle Faber, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 21 septembre 1959, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Théodore Pescatore,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé à L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé président:

Monsieur Jacques Funck, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 5 mai 1944, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs.

2) Sont désignés comme délégués à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Paul Faber, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 janvier 1947, demeurant à L-8530 Ell, 15, Reidenerstrooss,

- Monsieur Jacques Funck, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 5 mai 1944, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs,

- Madame Danielle Faber, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 21 septembre 1959, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Théodore Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FABER, D. FABER, J. FUNCK, E. FABER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC / 2009 / 51932. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010008815/168.

(100001101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Hortis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORTIS INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010009762/12.

(100001576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Librairie Française, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 13.350.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009786/12.

(100001746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orco Property Group, société anonyme, ayant son siège social au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, RCS Luxembourg B 44.996, (l'"Actionnaire"),

représentée par Ralf LIMBURG, de résidence professionnelle à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée le décembre 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'inscrire que l'Actionnaire est l'actionnaire unique de Central European Real Estate Management S.A., société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 931 du 18 septembre 2004 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B101753 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 318 du 7 février 2008.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessous, ayant déclaré avoir été dûment et totalement informé des résolutions devant être prises sur base de l'agenda suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Russian Retail S.A., ayant son siège social au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, RCS Luxembourg B 109385 comme liquidateur et d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English Version of the Foregoing Text

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orco Property Group, société anonyme, having its registered seat at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 44.996, (the "Shareholder"),

hereby represented by Ralf LIMBURG, professionally residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Central European Real Estate Management S.A., société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed dated 6 July 2004 by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C number 931 of 18 September 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B101753 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been last amended on following a deed dated 20 December 2007 by Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C number 318 of 7 February 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Russian Retail S.A., having its registered office at 40, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg RCS Luxembourg B 109385, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: R. Limburg et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56092. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008854/123.

(100001107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.966.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009782/13.

(100001682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Intfideco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010010320/10.

(100002256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.691.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57195 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010010297/12.

(100002779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010010303/14.

(100002867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

E.P.F. European Property Foundation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.064.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2010.

E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION S.à.r.l.
Mr Matthijs BOGERS / Mr Julien FRANCOIS
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010010321/13.

(100002255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Ecotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 149.056.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2010009798/11.

(100002201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

JER Thunderbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 115.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel
Mandataire

Référence de publication: 2010009905/11.

(100002160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Stanler Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.483.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hamilton Hills Ltd, a company organized and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs Marija HADOKA, residing professionally at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 September, 2009. The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Startler Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 16 July 2008 published in the Mémorial C under number 2370 on 29 September 2008 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 141.483.

- That the issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with nominal value of EUR 0,01 each, entirely;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- Given that the Company's activities have ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

-That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution;

- That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary;

-That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

- That Fides (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of Hamilton Hills Ltd to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company. The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Hamilton Hills Ltd, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ("Associé Unique"), ici

représentée par Madame Marija HADOKA, employée privée, résidant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante ès qualités qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée. Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Stanler Holding S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 141.483 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2370 du 29 septembre 2008.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la dissolution;

Que le registre des associés a été annulé à ce moment devant le notaire soussigné;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Que Fides (Luxembourg) S.A. est autorisé au nom et pour le compte de Hamilton Hills Ltd de déposer toute déclaration de TVA,, effectuer toute inscription auprès du registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document ou effectuer toute autre action qui s'avérerait nécessaire ou utile à la finalisation de la liquidation de la Société.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hodaka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. LAC/2009/56882. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008831/96.

(100001277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Roma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010019/10.

(100002887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Bendil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.327.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hamilton Hills Ltd, a company organized and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs Marija HODAKA, residing professionally at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 September, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Bendil Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2008 published in the Mémorial C under number 2308 on 22 septembre 2008 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 141.327.

- That the issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with nominal value of EUR 0.01 each, entirely;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- Given that the Company's activities have ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution;

- That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

- That Fides (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of Hamilton Hills Ltd to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company. The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hamilton Hills Ltd, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ("Associé Unique"), ici

représentée par Madame Marija HODAKA, employée privée, résidant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es-qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée. Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Bendil Holding S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 141.327 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 2308 du 22 septembre 2008.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la dissolution;

Que le registre des associés a été annulé à ce moment devant le notaire soussigné;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Que Fides (Luxembourg) S.A. est autorisé au nom et pour le compte de Hamilton Hills Ltd de déposer toute déclaration de TVA, effectuer toute inscription auprès du registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document ou effectuer toute autre action qui s'avérerait nécessaire ou utile à la finalisation de la liquidation de la Société.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hodaka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. LAC/2009/56881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008849/96.

(100001276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

P5 DP INV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009908/10.

(100002073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

CMT Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.027.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée"), de la société anonyme "CMT LUX S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, Place des Remparts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124027, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 554 du 6 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cyrille LEHNART, gérant de sociétés, demeurant à F-57730 Macheren, 20, rue de Strasbourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LOCATELLI, conducteur de travaux, demeurant à F-88490 Combrimont, 5, rue du Bercail.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le présent:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Révocation de Monsieur Michel VINCENT de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué ainsi que Madame Christian HANNICQUE et Monsieur Gaëtan VECCHIO de leurs fonctions d'administrateurs.

3. Révocation de la société "BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes.

4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes et fixation de la durée de leurs mandats.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer:

- Monsieur Michel VINCENT de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Christine HANNICQUE et Monsieur Gaëtan VECCHIO de leurs fonctions d'administrateurs; et

- la société "BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée décide de réserver et renvoyer à la prochaine assemblée générale annuelle la question de la décharge à donner aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la nomination du nouveau conseil d'administration, lequel se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Pierre BECART, directeur commercial, né à Château de l'Abbaye (France), le 13 juin 1951, demeurant à F-59158 Mortagne-du-Nord, 18, rue du Fort;

- Monsieur Philippe JALLON, chargé d'affaires, né à Saint-Avold (France), le 13 mai 1972, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 14, rue de la Clairière; et

- Monsieur Pierre LOCATELLI, conducteur de travaux, né à Montbéliard (France), le 20 janvier 1965, demeurant à F-88490 Combrimont, 5, rue du Bercaïl.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de l'année 2015.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Cyrille LEHNART, gérant de sociétés, né à Saint-Avold (France), le 22 juin 1980, demeurant à F-57730 Macheren, 20, rue de Strasbourg, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la demande adressée par les actionnaires au conseil d'administration d'émettre dix (10) titres au porteur représentant chacun dix (10) actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ont décidé de nommer Monsieur Pierre BECART, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEHNART - LOCATELLI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5055. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008859/95.

(100001274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Mavy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010010376/12.

(100002813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Oogmerk S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.898.

—
RECTIFICATIF

*Extrait concernant la résolution n°2 de l'Extrait
des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2008*

Enregistré à Luxembourg

le 23 janvier 2009,

Référence CDO: 565

et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L090013128.05 doit être rectifié comme suit:

2. La société TAX CONSULT S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg est nommée avec effet immédiat nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010009376/21.

(100001828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

L'an deux mille neuf,

Le quatorze décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTER IKEA HOLDING S.A." avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 30 mai 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.952.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Création de dix catégories d'actions ordinaires classées de "A" à "J", d'une même valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, pour un montant de capital inchangé, et transformation des actions existantes en un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie A.

2. Augmentation de capital à concurrence de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,00) à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00) par la création de neuf millions (9.000.000) d'actions ordinaires de catégories "B" à "J", d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, par conversion d'une créance d'actionnaire, avec paiement d'une prime d'émission totale de trois cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 375.000.000,00).

Souscription, Libération et Répartition.

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "A", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "B", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "C", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "D", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "E", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "F", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "G", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "H", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "I", et par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "J", d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer dix catégories d'actions ordinaires, qui seront classées de "A" à "J", d'une même valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, pour un montant de capital inchangé, et décide de transformer les actions existantes en un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,00) à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00), par la création et l'émission de neuf millions (9.000.000) de nouvelles actions ordinaires de catégorie "B" à "J", jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire unique.

Est ensuite intervenu l'actionnaire unique, lequel a déclaré souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Les neuf millions (9.000.000) actions ordinaires de catégories "B" à "J" nouvellement créées sont réparties équitablement entre chaque catégorie d'actions "B" à "J". La répartition finale du capital social, après augmentation du capital social, est un million d'actions de chaque catégorie "A" à "J".

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des actions nouvelles souscrites, une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 375.000.000,00).

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par conversion en capital d'une créance d'actionnaire à concurrence d'un montant total de six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,00).

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 11 décembre 2009, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "A", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "B", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "C", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "D", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "E", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "F", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "G", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "H", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "I", et par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "J", d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, G. Moschetti, D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 54633. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010008835/112.

(100001103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Ventoux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010010346/10.

(100002297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Sendosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2010010362/11.

(100002690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 novembre 2009

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Philippe STANKO, Madame Natalia VENTURINI et Madame Nicole THIRION, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

N. VENTURINI / P. STANKO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010010114/18.

(100002592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Vertime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.977.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010347/10.

(100002294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009829/13.

(100001599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2010010363/11.

(100002689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper
Manager

Référence de publication: 2010010364/11.

(100002688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper
Manager

Référence de publication: 2010010365/11.

(100002679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 150.375.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Treasury Holding Company LLC, a limited liability company incorporated in Abu Dhabi, the United Arab Emirates, with registered office at P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, United Arab Emirates, and registered with the Abu Dhabi Department of Planning and Economy under the number 1154364,

here represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 9th December 2009.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are the purchasing of, or investing in, loans and/or participations in loans or commitments in financing transactions and the granting of loans to its subsidiaries and affiliated companies or to any other company, provided however that this activity is such that it will not subject the Company to a license (agrément) requirement under the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may furthermore proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, loans and participations in loans and the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement (including, for the avoidance of doubt, any type of profit participation loan agreement) and it may issue, by way of private placement, debt securities in

registered form and subject to transfer restrictions . The Company may lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are physically present in Luxembourg.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 72 (seventy-two) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the board of managers.

A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

The board of managers may adopt internal guidelines setting out additional procedural and operational rules which, if adopted, shall apply to the holding and organising of meetings of the board of managers, the passing of resolutions (including for the avoidance of doubt, the manner in which such resolutions may be passed) and any other matters as provided for and detailed in the guidelines.

Notwithstanding any of the foregoing, resolutions of the board of managers may also, in cases of urgency, be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of resolutions in writing shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of resolutions in writing is deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. The board of managers may appoint a secretary, who may or may not be a manager, and who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Treasury Holding Company LLC, prenamed:

issued with a share premium of EUR 0.20 per share 12,500 shares

Total: issued with a share premium of EUR 0.20 per share 12,500 shares

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, together with a fully paid share premium in an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euro), so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), of which (a) EUR 12,500 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) EUR 2,500 is to be allocated to the share premium reserve of the Company, is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 7 (seven). The meeting appoints as manager(s) of the Company for an unlimited period of time:

(i) Gregory Fewer, whose professional address is at P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(ii) Matthew Hurn, whose professional address is at P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(iii) Rodney Cannon, whose professional address is at P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(iv) Sarah Scott Taylor, whose professional address is at P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(v) Marjoleine van Oort, whose professional address is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(vi) Ivo Hemelraad, whose professional address is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(vii) Giovanni La Forgia, whose professional address is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

2. that there be appointed KPMG Audit, société à responsabilité limitée, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590) as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company;

3. that the term of office of the external auditor (réviseur d'entreprises) will expire after the annual general meetings of the shareholder(s) of the Company of the year 2011 approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010; and

4. the registered office is established at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. Treasury Holding Company LLC, une société [ou "à responsabilité limitée"] constituée à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, et enregistrée auprès du Department of Planning and Economy de Abu Dhabi sous le numéro 1154364;

ici représenté par Olivier Too, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. Les objets sociaux de la Société consistent en l'acquisition de ou l'investissement dans des prêts et /ou participations à des prêts ou engagements dans le cadre du financement de transactions et l'octroi de prêts à ses filiales et sociétés affiliées ou à toute autre société, pour autant toutefois que cette activité ne soumette pas la Société à des mesures d'agrément requises en vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société a de plus pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment de prêts et de participations tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt (en ce inclus, pour éviter tout doute, tout type de contrat de prêt participatif et elle peut procéder à l'émission, par voie de placement privé, de titres de créance sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des inves-

tissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des présents statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le(s) gérant(s) qui délègue(nt) détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est physiquement présente à Luxembourg.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 72 (soixante-douze) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants quelconques conjointement. Il pourra être renoncé à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues à une réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut également participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

Le conseil de gérance peut adopter des lignes de conduite internes déterminant de nouvelles règles de nature opérationnelle et procédurale qui, si elles sont adoptées, s'appliqueront à la tenue et à l'organisation de réunions du conseil de gérance, à l'adoption de résolutions (y compris, pour éviter tout doute, la manière dont ces résolutions peuvent être adoptées) et à toutes autres matières telles que prévues et détaillées dans les lignes de conduite.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, qui sera chargé de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, s'il est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Treasury Holding Company LLC, susmentionnée:

émises avec une prime d'émission de 0,20 EUR par part sociale	<u>12.500 parts sociales</u>
Total: émises avec une prime d'émission de 0,20 EUR par part sociale	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en espèces, avec le paiement intégral d'une prime d'émission d'un montant de 2.500 EUR (deux mille cinq cents euros) de sorte que la somme de 15.000 EUR (quinze mille euros) dont (a) 12.500 EUR doivent être alloués au compte du capital social nominal de la Société et (b) 2.500 EUR (deux mille cinq cents euros) doivent être alloués à la réserve de prime d'émission de la Société se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et prend fin le 31 décembre 2009.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 7 (sept). L'assemblée nomme en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

(i) Gregory Fewer, dont l'adresse professionnelle est au P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(ii) Matthew Hurn, dont l'adresse professionnelle est au P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(iii) Rodney Cannon, dont l'adresse professionnelle est au P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(iv) Sarah Scott Taylor, dont l'adresse professionnelle est au P.O. Box 45005, Mamoura A Building, Intersection of Muroor Road and 15th Street, Abu Dhabi, UAE;

(v) Marjoleine van Oort, dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(vi) Ivo Hemelraad, dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(vii) Giovanni La Forgia, dont l'adresse professionnelle est au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

2. KPMG Audit, société à responsabilité limitée, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 103.590) est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société;

3. la durée du mandat du réviseur d'entreprises expirera après l'assemblée générale annuelle des associés de la Société de l'année 2011 approuvant les comptes annuels pour l'exercice social clos au 31 décembre 2010; et

4. le siège social de la société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55260. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009418/431.

(100001769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidés de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009837/13.

(100001568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

NPM Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.386.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, born on December 22, 1983, residing at Heisewal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, The Netherlands.

here represented by Regis Galiotto, private employee, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on the 16th of November, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NPM INVEST GROUP S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mr M.J.A. Dobbelsteen, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros (1,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, born on December 22, 1983, residing at Heisewal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, The Netherlands.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, né le 22 décembre 1983, de résidence à Heiselwal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, les Pays-Bas,

Ici représenté par Regis Galiotto, employé privé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NPM INVEST GROUP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, en ce compris au moins un (1) gérant de classe A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

M. M.J.A. Dobbelsteen représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à mille trois cent cinquante Euros (1.350,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. M.J.A. Dobbelsteen, entrepreneur, né le 22 décembre 1983, de résidence à Heiselwal 2A, 5473 NH, Heeswijk-Dinther, les Pays-Bas.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48620. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009444/473.

(100001882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidés de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009838/13.

(100001569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Plumeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010010040/18.

(100002904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.
